



PROGRAMME DE FORMATION

CSTMD Initiales – CONSEILLERS A LA SECURITE - ADR 1.8.3

C4IB9 – C4IB9 - Formation conseiller à la sécurité - TRONC COMMUN INITIAL

Objectifs opérationnels

Connaître le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité.
Découvrir la réglementation du transport des marchandises dangereuses par route.
Comprendre et savoir utiliser le tableau A de l'ADR.
Acquérir une méthodologie de recherche de l'information réglementaire.
Préparer les stagiaires aux modules de formation complémentaires.
Cette formation répond aux exigences des chapitres 1.3 et 1.8.3.8 de l'ADR.

Durée

4,00 jour(s)
28:00 heures

Public visé

Toute personne préparant l'examen initial de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses par voies terrestres.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé,
toutefois une connaissance minimale du transport et des marchandises dangereuses est conseillée (*nous consulter*).

Accessibilité

L'APTH peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante: referent.handicap@apth.fr

Aptitudes / Compétences

A la fin de la formation, le stagiaire aura acquis une connaissance de l'ADR lui permettant d'accéder aux modules de formation complémentaires.

Moyens et supports pédagogiques

Les supports suivants sont remis aux participants

- ADR et arrêté TMD en cours de validité
- Livret du tronc commun
- Livret d'intersession : ce livret contient un ensemble d'exercices et de cas d'étude qui seront corrigés au cours du module de perfectionnement (code stage C3IT9).

Encadrement

Formateur conseiller a la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses.

Evaluation des acquis

Remise d'une attestation de formation.

Délais d'accès

Aucun délais particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.



Programme de formation

1^{er} jour :

A- ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME

B- EXAMEN DE CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

Déroulement de l'examen
Vérification des inscriptions

C- CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

Rôle et mission selon l'ADR
Particularités françaises selon l'arrêté TMD

D- PRÉSENTATION DE LA RÉGLEMENTATION

L'ADR (structure et parties)
L'arrêté TMD (structure et annexes)

2^{ème} jour :

E- GENERALITES

Les intervenants de la chaîne de transport
Les classes de dangers et les risques associés
Les différents types de contenants
L'étiquetage et marquage des colis
La signalisation et le placardage des véhicules
Les documents de bord
La formation des personnels
Les véhicules
Les règles de circulation
La sûreté

F- CLASSEMENT DES MATIÈRES ET DES MÉLANGES

Règles communes à tous les règlements
Les différentes classes de risques

3^{ème} jour :

G- TABLEAU A

Présentation du tableau A

Comprendre et savoir lire le tableau A

Méthodologie de recherche des informations

H- EMBALLAGES

I_ CITERNES ET CONTENEURS-CITERNES

J- EXEMPTIONS

4^{ème} jour :

K- ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ADR PARTIE PAR PARTIE

Exercices de recherche d'information dans l'ADR, portant en particulier sur les particularités des classes 3 à 9 sauf 7.

TRAVAUX D'INTERSESSION

Un livret spécifique contenant un ensemble d'exercices et de cas d'étude qui seront corrigés au cours du module de perfectionnement (code C3IT9) est remis au participant à la fin du module.

QUESTIONS DIVERSES

SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

